



ZENITH

FOR ANHYDROUS AMMONIA APPLICATIONS. FOR AGRICULTURAL USE.

PRODUCT INFORMATION

Zenith is a nitrogen stabilizer for use with anhydrous ammonia fertilizer. Zenith contains dicyandiamide, a form of nitrogen that delays the below-ground nitrification process. This improves the nitrogen utilization of the crop, by keeping the nitrogen in a more plant-desirable form and delaying conversion to nitrates.

GUARANTEED ANALYSIS: 30% Dicyandiamide (DCD)

REGISTRATION NUMBER: 2022713S *Fertilizers Act*

SUGGESTED USE RATES: 0.95 - 1.42 litres/4047m². Higher use rates provide longer nitrification inhibition.

DIRECTIONS FOR USE

Zenith can be added directly to the anhydrous ammonia tank before, during, or after the anhydrous ammonia is loaded. Zenith can also be applied through a tool bar injection system as the anhydrous ammonia is applied to the field. All standard safety and handling procedures for anhydrous ammonia should be followed.

STORAGE & DISPOSAL

Store product in original container tightly closed. Keep packaging closed, securely fastened, and upright. Do not store near heat or open flame. Do not reuse container. Do not allow product to freeze. In cold weather, this product may stratify or freeze. If this occurs, thaw and remix before using. Store above 45 F/7 C. Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site.

Before taking the container to the collection site:

1. Triple or pressure-rinse the container and the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use. If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

WARNING

WARNING! Combustible liquid. Causes serious eye irritation. Causes skin irritation. Keep away from heats/sparks/open flames/hot surfaces. Wash skin thoroughly after handling. Wear protective gloves/eye protection/face protection.

FIRST AID

IF SWALLOWED : If victim is conscious and alert, wash out mouth with water and keep at rest.

Do not induce vomiting or give anything to drink. IF IN EYES: Rinse cautiously with water, also under the eyelids, for at least 15 minutes. Remove contact lenses if present and easy to do. If eye irritation persists, get medical advice/attention. IF ON SKIN: Wash with plenty of soap and water. Take off contaminated clothing and wash before reuse. IF INHALED: Move person to fresh air. If breathing is difficult, give oxygen. If victim has stopped breathing, administer CPR (cardio-pulmonary resuscitation). CONSULT a physician if you feel unwell.



NET CONTENTS: 1170 kg (1000 L)

IN THE EVENT OF AN EMERGENCY, CALL 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 OR *666 ON A CELLULAR PHONE

BEFORE USE: Conditions of Sale: Interpolvincialoperative Ltd. offers this product for sale subject to buyer and all users deemed to have accepted the following conditions of sale and warranty: 1. WARRANTY DISCLAIMER: The directions for use of this product must be followed carefully, the goods delivered to you are furnished "as-is" by manufacturer or seller to the extent consistent with applicable law, manufacturer and seller make no warranties, guarantees, or representations of any kind to buyer or user, either express or implied, or by usage of trade, statutory or otherwise, with regard to the product sold, including, but not limited to merchantability, fitness for a particular purpose, use, or eligibility of the product for any particular trade usage, unintended consequences, including but not limited to ineffectiveness, may result because of such factors as the condition of the product, the manner of use, the manner of use in conjunction with the goods, or the manner of use, application, including weather, all of which are beyond the control of manufacturer and assumed by buyer or user. This writing contains all of the representations and agreements between buyer, user, and manufacturer or seller, and no person or agent of manufacturer or seller has any authority to make any representation or warranty or agreement relating in any way to these goods. 2. LIMITATION OF LIABILITY to the extent consistent with applicable law, in no event shall manufacturer or seller be liable for special, incidental, or consequential damages, or for damages in the nature of penalties relating to the goods sold, including use, application, handling, and disposal. manufacturer or seller shall not be liable to buyer or user by way of indemnification to buyer or to customers of buyer, if any, or for any damages or sums of money, claims or demands whatsoever, resulting from or by reason of, or rising out of the misuse, use, or failure to follow label warnings or directions, or from the use of the product, or from the use of the product in conjunction with the goods, or from the use of the product in conjunction with the goods, or from the use of the product in conjunction with the goods, or from the replacement of the product, at manufacturer's or seller's election. 3. If you do not agree with or do not accept any of the directions for use, the warranty, disclaimer, or limitations on liability, do not use the product, and return it unopened to the Seller, and the purchase price will be refunded.

Manufactured by:
Interprovincial Cooperative Ltd.
P.O. Box 1050 Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461 www.ipco.ca



ZÉNITH

POUR LES APPLICATIONS D'AMMONIAQUE ANHYDRE. POUR USAGE AGRICOLE.

DESCRIPTION DU PRODUIT

Zénith est un stabilisateur d'azote à utiliser avec un engrais ammoniacal anhydre. Zénith contient du dicyandiamide, une forme d'azote qui retarde la nitrification souterraine processus. Cela améliore l'utilisation de l'azote de la culture, en gardant l'azote sous une forme plus favorable à la plante et en retardant la conversion en nitrates.

ANALYSE GARANTIE: 30% Dicyandiamide (DCD)

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 2022713S *Loi sur les engrais*

TAUX D'UTILISATION SUGGÉRÉ: 0,95-1,42 litres/4,047m². Des taux d'utilisation plus élevés fournissent une inhibition de la nitrification plus longue.

MODE D'EMPLOI

Zénith peut être ajouté directement dans le réservoir d'ammoniac anhydre avant, pendant ou après le chargement de l'ammoniac anhydre. Zénith peut également être appliqué via une barre d'outils système d'injection car l'ammoniac anhydre est appliqué sur le terrain. Toute la sécurité et la manipulation standard des procédures pour l'ammoniac anhydre doivent être suivies.

ENTREPOSAGE ET L'ÉLIMINATION

Conserver le produit dans le récipient d'origine bien fermé. Garder l'emballage ferme, solidement attaché et droit. Ne pas stocker près de la chaleur ou d'une flamme nue. Ne pas réutiliser le contenant. Ne pas laisser le produit geler. Par temps froid, ce produit peut se stratifier ou geler. Si cela se produit, décongeler et remixer avant d'utiliser. Conserver au-dessus de 45 ° C / 7 ° C. Ne pas utiliser ce contenant à nouveau, pour n'importe quel but. Ceci est un conteneur recyclable, et doit être éliminé de sur un site de collecte de conteneurs. Contactez votre distributeur / revendeur local ou municipalité pour l'emplacement du site de collecte le plus proche.

Avant de prendre le conteneur vers le site de collecte:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au spraymélange dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable. Si il n'existe pas de site de collecte des conteneurs dans votre région, jetez les conteneur conformément aux exigences provinciales. Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement, et pour le nettoyage des déversements.

AVERTISSEMENT

Liquide combustible. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Laver soigneusement la peau après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: EN CAS D'INGESTION: Si la victime est inconscient et alerte, rincer la bouche avec de l'eau et laisser la personne se reposer. Ne pas faire vomir ou donner quelque chose à boire. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à enlever. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements et les laver avant de les réutiliser. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime a cessé de respirer, effectuer la RCP (réanimation cardio-pulmonaire). CONSULTEZ un médecin si vous vous sentez mal.



CONTENU NET: 1170 kg (1000 L)

EN CAS D'URGENCE, VEUILLEZ CONTACTER 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 OU *666 SUR UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE.

LIVRE AVANT UTILISATION Conditions de vente : La Coopérative Interprovinciale Ltée propose ce produit sous réserve de l'acheteur et de tous les utilisateurs réputés avoir accepté les conditions de vente et de garantie suivantes. 1. GARANTIE CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le mode d'emploi de ce produit doit être scrupuleusement respecté; les produits qui vous sont livrés sont fournis "tels quels" par le fabricant ou le vendeur dans la mesure compatible avec les lois en vigueur, le fabricant et le fabricant, le vendeur ne fait aucune garantie, garantie ou représentation de quelque nature que ce soit à l'acheteur ou à l'utilisateur, expresse ou implicite, ou selon l'usage du commerce, légal ou autre, en ce qui concerne le produit vendu, y compris, mais sans s'y limiter : la qualité marchande, l'adéquation à un usage particulier, l'utilisabilité ou l'éligibilité du produit à un usage particulier, la sécurité, la fiabilité, l'efficacité, la performance, la durabilité, la résistance aux dommages, la compatibilité avec les autres produits, la conformité aux normes, la conformité aux réglementations, la conformité aux exigences, la conformité aux spécifications, la conformité aux standards, la conformité aux pratiques, la conformité aux procédures, la conformité aux protocoles, la conformité aux méthodes, la conformité aux techniques, la conformité aux outils, la conformité aux équipements, la conformité aux matériaux, la conformité aux composants, la conformité aux pièces, la conformité aux accessoires, la conformité aux options, la conformité aux variantes, la conformité aux modèles, la conformité aux versions, la conformité aux éditions, la conformité aux révisions, la conformité aux mises à jour, la conformité aux améliorations, la conformité aux évolutions, la conformité aux innovations, la conformité aux avancées, la conformité aux progrès, la conformité aux découvertes, la conformité aux inventions, la conformité aux créations, la conformité aux réalisations, la conformité aux accomplissements, la conformité aux succès, la conformité aux triomphes, la conformité aux victoires, la conformité aux gloires, la conformité aux honneurs, la conformité aux distinctions, la conformité aux récompenses, la conformité aux prix, la conformité aux médailles, la conformité aux diplômes, la conformité aux certificats, la conformité aux attestations, la conformité aux accréditations, la conformité aux certifications, la conformité aux homologations, la conformité aux autorisations, la conformité aux licences, la conformité aux brevets, la conformité aux droits, la conformité aux obligations, la conformité aux responsabilités, la conformité aux engagements, la conformité aux promesses, la conformité aux assurances, la conformité aux garanties, la conformité aux protections, la conformité aux défenses, la conformité aux recours, la conformité aux actions, la conformité aux poursuites, la conformité aux litiges, la conformité aux conflits, la conformité aux différends, la conformité aux controverses, la conformité aux débats, la conformité aux discussions, la conformité aux négociations, la conformité aux ententes, la conformité aux accords, la conformité aux arrangements, la conformité aux conventions, la conformité aux traités, la conformité aux pactes, la conformité aux chartes, la conformité aux statuts, la conformité aux règlements, la conformité aux codes de conduite, la conformité aux chartes de principes, la conformité aux chartes de valeurs, la conformité aux chartes de mission, la conformité aux chartes de vision, la conformité aux chartes de stratégie, la conformité aux chartes de politique, la conformité aux chartes de procédure, la conformité aux chartes de méthode, la conformité aux chartes de technique, la conformité aux chartes de pratique, la conformité aux chartes de comportement, la conformité aux chartes de relation, la conformité aux chartes de communication, la conformité aux chartes de collaboration, la conformité aux chartes de coopération, la conformité aux chartes de partenariat, la conformité aux chartes de communauté, la conformité aux chartes de société, la conformité aux chartes de monde, la conformité aux chartes de univers, la conformité aux chartes de cosmos, la conformité aux chartes de tout.

Le mode d'utilisation ou d'application, y compris les conditions météorologiques, qui échappent tout au contrôle du fabricant ou du vendeur et sont assumés par acheteur ou utilisateur. Cet écrit contient toutes les représentations et les accords entre l'acheteur, l'utilisateur, le fabricant ou le vendeur, et aucune personne ni aucun agent du fabricant ou du vendeur n'a le pouvoir de faire une déclaration, garantie ou accord portant de quelque manière que ce soit sur ces produits. 2. Limitation de la responsabilité dans la mesure compatible avec le droit applicable, en aucun cas, le fabricant ou le vendeur ne peut être tenu responsable des dommages spéciaux, accessoires ou consécutifs, dommages matériels, ou des dommages-intérêts sous la forme de pénalités relatives aux biens vendus, y compris leur utilisation, leur application, leur manipulation et leur élimination.

fabricant ou le vendeur ne sera pas responsable envers l'acheteur ou l'utilisateur à titre d'indemnisation à acheteur ou aux clients de l'acheteur, le cas échéant, ou pour tout dommage ou sommes d'argent, réclamations ou pertes de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages matériels, les dommages corporels, les dommages moraux, les dommages pécuniaires, les dommages financiers, les dommages économiques, les dommages sociaux, les dommages culturels, les dommages spirituels, les dommages environnementaux, les dommages climatiques, les dommages géographiques, les dommages temporels, les dommages spatiaux, les dommages temporo-spatiaux, les dommages multi-dimensionnels, les dommages hyperdimensionnels, les dommages transdimensionnels, les dommages interdimensionnels, les dommages extra-dimensionnels, les dommages supra-dimensionnels, les dommages infra-dimensionnels, les dommages intra-dimensionnels, les dommages para-dimensionnels, les dommages pseudo-dimensionnels, les dommages pseudo-temporels, les dommages pseudo-espaceux, les dommages pseudo-matériels, les dommages pseudo-énergétiques, les dommages pseudo-informatiques, les dommages pseudo-numériques, les dommages pseudo-logiques, les dommages pseudo-mathématiques, les dommages pseudo-phénoménologiques, les dommages pseudo-psychologiques, les dommages pseudo-sociologiques, les dommages pseudo-politologiques, les dommages pseudo-juridiques, les dommages pseudo-méthodologiques, les dommages pseudo-technologiques, les dommages pseudo-artistiques, les dommages pseudo-littéraires, les dommages pseudo-scientifiques, les dommages pseudo-historiques, les dommages pseudo-géographiques, les dommages pseudo-climatiques, les dommages pseudo-temporels, les dommages pseudo-spatiaux, les dommages pseudo-temporo-spatiaux, les dommages pseudo-multi-dimensionnels, les dommages pseudo-hyperdimensionnels, les dommages pseudo-transdimensionnels, les dommages pseudo-interdimensionnels, les dommages pseudo-extra-dimensionnels, les dommages pseudo-supra-dimensionnels, les dommages pseudo-infra-dimensionnels, les dommages pseudo-intra-dimensionnels, les dommages pseudo-para-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-espaceux, les dommages pseudo-pseudo-matériels, les dommages pseudo-pseudo-énergétiques, les dommages pseudo-pseudo-informatiques, les dommages pseudo-pseudo-numériques, les dommages pseudo-pseudo-logiques, les dommages pseudo-pseudo-mathématiques, les dommages pseudo-pseudo-phénoménologiques, les dommages pseudo-pseudo-psychologiques, les dommages pseudo-pseudo-sociologiques, les dommages pseudo-pseudo-politologiques, les dommages pseudo-pseudo-juridiques, les dommages pseudo-pseudo-méthodologiques, les dommages pseudo-pseudo-technologiques, les dommages pseudo-pseudo-artistiques, les dommages pseudo-pseudo-littéraires, les dommages pseudo-pseudo-scientifiques, les dommages pseudo-pseudo-historiques, les dommages pseudo-pseudo-géographiques, les dommages pseudo-pseudo-climatiques, les dommages pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-temporo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-multi-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-hyperdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-transdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-interdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-extra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-supra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-infra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-intra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-para-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-espaceux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-matériels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-énergétiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-informatiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-numériques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-logiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-mathématiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-phénoménologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-psychologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-sociologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-politologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-juridiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-méthodologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-technologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-artistiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-littéraires, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-scientifiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-historiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-géographiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-climatiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-temporo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-multi-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-hyperdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-transdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-interdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-extra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-supra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-infra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-intra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-para-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-espaceux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-matériels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-énergétiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-informatiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-numériques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-logiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-mathématiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-phénoménologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-psychologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sociologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-politologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-juridiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méthodologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-technologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-artistiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-littéraires, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-scientifiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-historiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-géographiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-climatiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-multi-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-hyperdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-transdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-interdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-extra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-supra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-infra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-intra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-para-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-espaceux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-matériels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-énergétiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-informatiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-numériques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-logiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-mathématiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-phénoménologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-psychologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sociologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-politologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-juridiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méthodologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-technologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-artistiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-littéraires, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-scientifiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-historiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-géographiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-climatiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-multi-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-hyperdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-transdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-interdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-extra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-supra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-infra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-intra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-para-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-espaceux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-matériels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-énergétiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-informatiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-numériques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-logiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-mathématiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-phénoménologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-psychologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sociologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-politologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-juridiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méthodologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-technologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-artistiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-littéraires, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-scientifiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-historiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-géographiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-climatiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporo-spatiaux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-multi-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-hyperdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-transdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-interdimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-extra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-supra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-infra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-intra-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-para-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-dimensionnels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-temporels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-espaceux, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-matériels, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-énergétiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-informatiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-numériques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-logiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-mathématiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-phénoménologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-psychologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-sociologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-politologiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-juridiques, les dommages pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-pseudo-méthodologiques

Fabriqu   par :
La Coop  rative Interprovinciale Lt  e
C.P. Bo  te 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461 www.ipco.ca